



Environnement
Canada

Environment
Canada

Environnement

à la une

Vol. 4, n° 3, septembre 1983

Spécial : le Nord

Nouveau ministre

Conférence des Inuit

Parcs nordiques

Détroit de Lancaster

Stokes Point



Canada 

Environnement à la une

Au cours des années, Environnement Canada est devenu de plus en plus conscient de sa responsabilité envers ses différents publics. *Environnement à la une* est destiné aux personnes intéressées aux programmes et aux activités du ministère. Nous reconnaissons l'importance de travailler en collaboration avec les Canadiens et avec tous ceux qui partagent notre intérêt pour un meilleur environnement. En fait, nous créons des liens et ce sont ces liens qui nous permettront d'atteindre notre objectif. Chaque numéro traite d'un sujet bien spécifique et contient divers articles qui

proviennent d'un bout à l'autre du Canada, mettant ainsi en relief les multiples facettes des services d'Environnement Canada. *Environnement à la une* est publié six fois l'an par la Direction générale de l'information d'Environnement Canada. Les articles du ministère peuvent être reproduits en indiquant la source. Les droits de reproduction des autres articles doivent être demandés par écrit. Pour tout renseignement ou commentaire, veuillez écrire au rédacteur en chef, Elizabeth G. Campbell, *Environnement à la une*, Environnement Canada, Ottawa K1A 0H3, ou téléphoner au (819) 994-1410.

Table des matières

Environnement Canada et le Nord	2
Stokes Point	3
Arctique : notre responsabilité	4
Parcs nordiques	6
Détroit de Lancaster	7
Dépister la pollution de l'air	9
Audiences sur les placers	13

Bureaux d'information régionaux

Atlantique :	P. Leblanc Service de l'information Environnement Canada 45, Alderney Drive Dartmouth (N.-É.) B2Y 2N6 (902) 426-7990
Québec :	M. Girard Service de l'information Environnement Canada B.P. 10 100 Sainte-Foy (Québec) G1V 4H5 (418) 694-7204
Ontario :	J. Jabanoski Service de l'information Environnement Canada 25, av. St. Clair est Toronto (Ontario) M4T 1M2 (416) 966-6406
Ouest et Nord :	G. Norris Service de l'information Environnement Canada 804, 9942, 108th Street Edmonton (Alberta) T5K 2J5 (403) 420-2546
Pacifique et Yukon :	P. Mitchell Service de l'information Environnement Canada 903 - 1001, rue West Pender Vancouver (C.-B.) V6E 2M7 (604) 666-6058



Un nouveau défenseur de l'environnement

Bienvenue à notre nouveau ministre

Au nom de tout le personnel du ministère, j'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue à notre nouveau ministre de l'Environnement, l'honorable Charles Caccia. M. Caccia possède une formation professionnelle en foresterie et s'intéresse, depuis longtemps, à l'environnement. Sous sa direction, nous allons poursuivre nos efforts de protection et de mise en valeur de notre patrimoine naturel.

Nous aurons l'occasion de discuter et de travailler ensemble pour trouver les meilleures solutions aux problèmes que posent, entre autres, les pluies acides, les produits chimiques toxiques et la saine gestion des forêts, de la faune, des terres et des eaux. Nous devons dès aujourd'hui mieux gérer nos ressources afin que les générations futures puissent encore en profiter.

Le Nord canadien occupe une place importante dans nos activités, et nous devons travailler avec d'autres ministères et organismes, y compris les gouvernements territoriaux, à le développer de manière judicieuse et fructueuse. Notre document de travail, *Environnement Canada et le Nord*, permettra aux Canadiens intéressés de se joindre à nous pour mener à bien cette entreprise.

Le présent numéro contient plusieurs articles sur le Nord. Et, au nom de monsieur Caccia et d'Environnement Canada, je vous invite à nous faire part de vos commentaires et de vos suggestions.

Jacques Gérin
Sous-ministre

Le nouveau ministre de l'Environnement, Charles L. Caccia, n'est pas étranger aux questions environnementales. M. Caccia est né en Italie. En 1954, il obtient un diplôme en économie forestière à l'université de Vienne. L'année suivante, il travaille à la faculté des sciences forestières de l'université de Toronto. En 1959, il fonde sa propre société de consultation et d'édition. Il est élu membre du Toronto City and Metro Council en 1964, et est réélu deux ans plus tard. Depuis 1968, il est député de Davenport (Toronto).

M. Caccia a oeuvré au sein de plusieurs comités permanents de la Chambre des communes, tels que pêches et forêts, santé, bien-être et affaires sociales, finances, commerce et questions économiques. Entre 1969 et 1971, il est secrétaire parlementaire de trois ministres du Cabinet.

En 1977, il présente un bill d'initiative parlementaire proposant l'établissement d'un institut de l'énergie solaire. Une autre proposition, relative aux stimulants hypothécaires destinés aux entrepreneurs en bâtiments et aux promoteurs utilisant des modèles d'énergie solaire passive ou des

systèmes d'énergie solaire pour chauffer l'air ambiant ou l'eau, est adoptée à l'unanimité par la Chambre des communes en 1978.

Plus tard cette même année, la Chambre adopte unanimement une motion de M. Caccia qui donne lieu au recyclage des vieux papiers sur la colline parlementaire. M. Caccia présente plusieurs autres bills d'initiative parlementaire, dont une loi concernant une politique forestière nationale et une loi modifiant la Loi sur les contaminants de l'environnement.

En 1973, M. Caccia accompagne le Premier ministre Trudeau au cours d'une visite en République populaire de Chine. Il est observateur parlementaire aux Nations unies en 1976, à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe tenue à Belgrade en 1977 et à Madrid en 1980. En 1979, il est élu président de la délégation parlementaire canadienne au sein du groupe d'Helsinki, et est réélu en 1980. En qualité de membre de la section canadienne de l'union interparlementaire, il participe aux conférences internationales : Caracas en 1979, Oslo et Berlin-Est en 1980.

Il dirige à Bruxelles la délégation canadienne à la Conférence parlementaire sur la sécurité et la coopération en Europe en mai 1980. Entre juin et octobre de la même année, il préside le sous-comité des Affaires extérieures de cette conférence.

En septembre 1981, M. Caccia devient ministre du Travail. Le 12 août 1983, il est nommé ministre de l'Environnement.



L'ambassadeur des États-Unis au Canada, M. Paul Robinson (à gauche), et le ministre canadien de l'Environnement, M. Charles Caccia, signent une entente pour mener une expérience sur la pollution atmosphérique.
Photo : United Press Canada

Environnement Canada et le Nord

Environnement Canada demande aux Canadiens de participer à l'élaboration d'un plan de développement bénéfique pour le peuple et l'environnement naturel au nord du 60^e parallèle.

Le ministre de l'Environnement, Charles Caccia, croit que les projets d'exploitation des ressources du Nord, comme celui de la mer de Beaufort, nous incitent à créer des concepts de développement qui respectent les droits et le bien-être de tous les groupes.

Avec le développement du Nord, nous avons l'occasion de dresser un plan qui prévoie une distribution équitable des coûts et des bénéfices; qui permette aux résidents du Nord, particulièrement aux autochtones, de participer pleinement à l'orientation de leur destinée et d'influencer les affaires du pays; et qui guide l'utilisation des ressources de manière à conserver, pour les générations futures, les richesses culturelles et naturelles ainsi que les ressources renouvelables.

Afin de susciter le débat public sur cette question, le ministère a publié en juillet un document de travail intitulé *Environnement Canada et le Nord*. Ce document a pour but de permettre aux gouvernements territoriaux, aux autres ministères fédéraux, aux groupes intéressés et aux citoyens d'examiner et de commenter les plans, les programmes et les politiques d'Environnement Canada dans le Nord.

Les deux directeurs généraux régionaux du ministère, responsables du Nord, coordonneront la consultation du public sur le document de travail.

" Nous prévoyons rencontrer le gouvernement du Yukon cet automne ", a déclaré Anthony Boydell, directeur général de la région du Pacifique et du Yukon. " J'espère que nous pourrions arriver à un accord mais, quels que soient les résultats, nous en discuterons avec les résidents du Yukon au printemps de 1984. "

Andrew Macpherson, directeur général de la région de l'Ouest et du Nord, utilisera également les mécanismes en place pour obtenir des commentaires sur le document.

" Une rencontre publique aura lieu cet automne à Yellowknife, a-t-il dit. Et, dès que nous le pourrions, nous consulterons les organisations autochtones, les conseils de hameau et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest."

Bien que les programmes du Nord relèvent principalement du ministère des Affaires indiennes et du Nord, Environnement Canada joue un rôle

important dans la gestion et la protection de l'environnement et des ressources du Nord.

Le ministère est responsable des parcs nationaux, des oiseaux migrateurs et des aires de conservation qui s'y rattachent, de l'aménagement des bassins fluviaux et de l'administration des règlements antipollution. Pour s'acquitter de ce mandat, Environnement Canada a entrepris des projets de recherche scientifique et d'ingénierie dans l'environnement du Nord. Le service de météorologie fournit à la population et à l'industrie des prévisions sur le temps, l'état des glaces et des mers, ainsi que des informations climatiques. Le ministère doit veiller à ce que des mécanismes de rapport et de surveillance soient bien en place et efficaces en cas d'urgences environnementales, comme les marées noires.

Environnement Canada assume également d'autres responsabilités dans le Nord. Il conseille l'industrie et les autres ministères au niveau scientifique et politique. En tant que vérificateur environnemental, il contrôle l'à-propos de la gestion de l'environnement et des mesures de protection. De plus, il informe et consulte le public sur la qualité de l'environnement, et joue un rôle de défenseur en favorisant une utilisation judicieuse des ressources naturelles.

Environnement Canada prévoit établir un réseau complet d'aires protégées dans le Nord (parcs nationaux, régions fauniques, sanctuaires d'oiseaux, réserves écologiques), et ce, dans le but de préserver le patrimoine naturel et culturel du Canada et de permettre au public de l'apprécier et d'en profiter.

Selon M. Macpherson, cet objectif est très important, mais le plus grand défi, et nous sommes prêts à le relever, sera de protéger l'environnement arctique dans son ensemble. Le ministère encouragera l'adoption de techniques et de méthodes environnementalement saines dans les opérations d'exploration et d'exploitation des ressources du Nord, et dans les activités reliées au transport et aux autres infrastructures. Lors des urgences environnementales, il collaborera avec d'autres organismes à l'épuration et à la remise en état.

En vue de faciliter la discussion avec le public, Environnement Canada donnera plus d'informations sur la qualité de l'environnement et l'utilisation des ressources, et organisera des consultations publiques sur les politiques et les programmes de gestion de l'environnement du Nord canadien.

Le document *Environnement Canada et le Nord* servira de base aux premières consultations avec les gouvernements territoriaux, les organismes et le public en général. " Lorsque ces consultations seront terminées, a dit M. Boydell, nous analyserons l'information obtenue afin de mieux définir le rôle d'Environnement Canada dans le Nord. "

M. Boydell prévoit que plusieurs déclarations de principes, semblables à celles du plan stratégique du ministère, seront esquissées en vue d'orienter les activités d'Environnement Canada dans le Nord au cours de la prochaine décennie. De plus, il croit que des plans régionaux distincts seront requis pour les territoires.

Puisque le développement du Nord aura un impact sur tous les Canadiens, les gens qui vivent au sud du 60^e parallèle auront l'occasion de discuter de leurs préoccupations avec les fonctionnaires du ministère. Les organismes nationaux de conservation et les autres groupes d'intérêt public seront invités à commenter le document de travail, lors des rencontres de consultation publique à Ottawa et dans les régions.

M. Macpherson craint toutefois que certains secteurs de la société ne soient oubliés : " Plusieurs autochtones qui vivent sur des terres provinciales, spécialement ceux du Labrador, seront directement touchés par le développement du Nord. Il importe de connaître l'opinion de ces gens et d'autres groupes. "

Vous pouvez nous faire part de vos commentaires sur le document *Environnement Canada et le Nord*. Des exemplaires sont disponibles à :

Informathèque
Environnement Canada
HULL (Québec)
K1A 0H3
(819) 997-2800

L'avenir de Stokes Point



Réseau avancé de pré-alerte, mer de Beaufort.

À première vue, ce réseau avancé de pré-alerte, abandonné sur les rives de la mer de Beaufort, offre des caractéristiques identiques à plusieurs emplacements en Arctique : paysage spectaculaire, climat hostile et insectes à profusion. Pourquoi a-t-il soulevé et polarisé les multiples façons d'envisager l'avenir de cette région ?

Stokes Point est situé dans le nord du Yukon, au milieu d'un éventuel parc national faisant partie d'une région encore plus vaste (38 850 kilomètres carrés) que l'on destinait à la conservation en 1978. Stokes Point se prête également bien au programme d'exploration que Gulf Canada entreprendra sous peu dans la mer de Beaufort.

Le développement y a déjà laissé des traces mineures : pistes d'atterrissage, entrepôts et vieux réservoirs à combustible abandonnés. Après dix années d'expérience dans le Nord, les promoteurs sont d'avis que leur projet peut être localisé, contenu et maintenu à un niveau acceptable. De plus, ils affirment que le site reviendra à un état presque naturel une fois le programme d'exploration terminé.

Comme cette région ne sera pratiquement visitée par personne,

alors quel est le problème? Le problème est difficile à définir et à résoudre. Il s'agit d'abord de la nature même d'un parc national dans un milieu sauvage, et de l'idée que se fait la population d'un milieu sauvage.

Il y a également la crainte qu'une concession, même temporaire, à des besoins industriels pressants, ne marque le début d'un processus à long terme qui prendra de plus en plus d'importance jusqu'à devenir presque irrévocable.

De plus, les négociations entourant les revendications des autochtones soulèvent d'importantes questions. Trois groupes majeurs et les communautés qu'ils représentent (le Conseil des Indiens du Yukon, les Dénés et le Comité des droits des autochtones) ont un intérêt certain dans cette région.

En raison de la création d'emplois et d'autres avantages, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest perçoit le projet de Gulf Canada comme une concurrence au développement actuellement concentré à Tuktoyaktuk et dans la baie McKinley. Pour sa part, le gouvernement du Yukon y voit une occasion d'intervenir encore plus directement dans l'activité industrielle de la mer de Beaufort.

Les ministres et les fonctionnaires doivent également se préoccuper des conclusions que les gouvernements des États-Unis et de l'Alaska peuvent tirer en ce qui a trait à la volonté du Canada de protéger les aires de vêlage de la harde de caribous de la Porcupine.

Nous devons également penser aux besoins à long terme de l'industrie. Dome préfère King Point, à l'est de Stokes Point, qui peut accueillir les bateaux à fort tirant d'eau nécessaires à la production. Kewitt Construction envisage un autre emplacement, à l'est de King Point, où l'on pourrait construire une jetée qui servirait à transporter le grès d'une carrière pour les programmes d'exploration du Canada et des États-Unis. Une telle jetée répondrait peut-être aux besoins de Gulf Canada.

Enfin, une décision prématurée pourrait préjuger des conclusions de la commission d'évaluation environnementale de la mer de Beaufort, dont les audiences publiques se tiendront à l'automne.

La décision finale revient aux ministres intéressés et à leurs collègues du Cabinet. Mais quelle que soit la décision, il faudra se rappeler que bien que les politiciens et les fonctionnaires soient responsables de leurs actions, ils n'ont pas nécessairement à répondre des résultats finaux. Lorsque les conséquences se manifestent, il est souvent trop tard pour y remédier.

L'Arctique

Conférence circumpolaire des Inuit



De nombreuses résolutions réclament la participation des Inuit à la gestion de la chasse de subsistance, notamment en vertu de la Convention sur les oiseaux migrateurs avec les États-Unis et de l'accord sur les revendications territoriales avec la Fédération Tungavik du Nunavut dans l'est de l'Arctique.

L'ICC veut aussi prendre part directement à la gestion des environnements maritimes, tels que la baie Baffin et le détroit de Davis qui font l'objet d'un accord imminent entre le Danemark et le Canada sur le contrôle de la pollution causée par les navires et les appareils de forage en mer. L'ICC invite également les gouvernements du Canada, du Danemark et des États-Unis à se joindre à elle dans la recherche de mécanismes adéquats d'intervention lors de déversements d'hydrocarbures dans les eaux arctiques.

Cette année, trois représentants canadiens ont été nommés par chacune des six organisations régionales inuit : l'Association inuit du Labrador, l'Association inuit de la région de Baffin, la Société Makivik du nord du Québec, l'Association inuit de Kitikmeot, l'Association inuit du Keewatin et le Comité d'étude des droits des autochtones dans l'ouest de l'Arctique.

Parmi les représentants, on retrouve plusieurs dirigeants éminents de la communauté inuit canadienne : John Amagoalik, d'Inuit Tapirisat du Canada; Charlie Watt, du Comité d'étude inuit des questions nationales; Mary Simon, de la Société Makivik; Bob Kadlun, de la Fédération Tungavik du Nunavut; Fran Williams, de l'Association inuit du Labrador; Tagak Curley, de la Société Nusasi (anciennement, la Société inuit de développement); Lucien Uklianuk, de l'Association inuit de la région de Baffin; Peter Ernerk, de l'Association inuit du Keewatin; et Josepi Padlayat, de la Société inuit de radiodiffusion.

Les délégations de l'Alaska et du Groenland se composaient également de dirigeants issus de sociétés autochtones, d'associations de chasseurs et de trappeurs, de municipalités et d'organisations culturelles et de communications. La délégation du Groenland comprenait des membres des trois partis (Siumut, Atassut et Inuit Ataqatigiit) représentés à son assemblée législative (Landsting). Les dirigeants de deux de ces partis, Atassut et Inuit Ataqatigiit, ont été réélus au conseil exécutif de l'ICC. Hans-Pavia Rosing, réélu pour la deuxième fois à la présidence de la conférence, siège à la Landsting pour le parti actuellement au pouvoir (Siumut).

Environnement Canada a participé en tant qu'observateur à la troisième assemblée générale de l'Inuit Circumpolar Conference (ICC), qui s'est déroulée fin juillet à Frobisher Bay (Iqaluit). Plusieurs résolutions adoptées au cours de cette réunion intéressent particulièrement le ministère.

L'ICC est une organisation non gouvernementale, créée en 1977 pour défendre les droits et les intérêts des Inuit vivant au Groenland, au Canada, en Alaska et en Union soviétique. Les Inuit sibériens ne font pas encore partie de cette organisation. Les trois pays invités ont délégué 18 représentants à cette rencontre triennale.

Les résolutions ont porté sur plusieurs préoccupations et intérêts des Inuit : la chasse de subsistance, la protection de l'environnement, le développement économique, les communications, l'éducation, la langue, les droits des femmes, la constitution, l'art, l'environnement maritime, l'exploitation pétrolière et gazière au large des côtes et les essais nucléaires.



Le juge Thomas Berger s'adresse à l'assemblée sur la création de l'Alaska Native Review Commission.

Photo : A.M. Macpherson

— notre responsabilité



Cette année, les anciens inuit ont assisté à la conférence pour créer l'ICC Elders Conference.

Photo : A.M. Macpherson

L'ICC s'oppose au projet pilote de l'Arctique de Pétro-Canada, qui prévoit transporter du gaz naturel des régions de l'Extrême-Arctique aux marchés méridionaux ou européens, en passant par la baie Baffin. Cette opposition repose principalement sur le danger que représentent les pétroliers brise-glace pour l'environnement — particulièrement pour les espèces marines, vitales à l'économie inuit du Groenland et du Canada qui dépend surtout de la chasse.

L'ICC a participé à la rencontre de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES), au Botswana en 1983, et aux rencontres de la Commission baleinière internationale. Elle soutient que la chasse de subsistance des Inuit peut être gérée avec succès par les Inuit eux-mêmes sans mettre en danger la survie d'espèces telles que les baleines boréales et les bélugas, les phoques, les ours polaires et les oiseaux marins.

L'ICC a entrepris une enquête sans précédent au sein de l'un de ses pays membres. L'Alaska Native Review Commission sera dirigée par Thomas Berger, qui a quitté la Cour suprême de la Colombie-Britannique en août. Il avait mené l'enquête sur le pipeline de la vallée du Mackenzie à la fin des années 70.

portée socio-économique et politique de la loi sur le règlement des revendications foncières des autochtones en Alaska, promulguée en 1971. Il est à prévoir que les résultats de cette enquête auront des effets importants sur le règlement de revendications semblables au Canada.

Des principes qui serviront de base aux politiques de l'ICC sur l'environnement circumpolaire et le développement des régions arctiques ont également été adoptés au cours de la conférence. Ces politiques devraient compléter celles qu'Environnement Canada a énoncées dans son document de travail, *Environnement Canada et le Nord*.

Le conseil exécutif de l'ICC est appelé à jouer un rôle actif au cours des trois prochaines années. Il collaborera avec les gouvernements circumpolaires et les Nations unies (où il a acquis depuis peu un statut consultatif au sein du Conseil économique et social), et avec des organismes comme le Conseil mondial des peuples indigènes.

Cette commission tiendra une série d'audiences publiques en Alaska. Elle préparera un rapport pour l'ICC sur la

Renseignements :
Craig McNaughton
(819) 994-1516



Des Inuit de Povungnituk, au nord du Québec, exécutent des chants gutturaux.

Photo : A.M. Macpherson

Revoir l'Arctique canadien

par l'honorable John Roberts

Alors qu'il était ministre de l'Environnement, John Roberts a visité l'est de l'Arctique canadien. Il nous livre quelques-unes de ses impressions.

J'ai visité l'Arctique deux fois au cours des trois dernières années. La première fois, c'était en 1981, alors que nous commençons à nous attaquer à notre politique d'ensemble pour le Nord. J'y suis retourné en juillet dernier, peu de temps avant la publication de notre document de travail, *Environnement Canada et le Nord*.

Lors du premier voyage, nous sommes partis de Yellowknife à bord d'un DC-3 nolisé. Nous avons survolé les terres stériles au nord du lac Contwoyto jusqu'à Inlet Bathurst. Nous avons ensuite visité Coppermine, l'île Holman, Sachs Harbour et le delta du Mackenzie, en nous arrêtant pour parler aux autochtones, aux conseils de village, aux exploitants et aux scientifiques.

Le second voyage s'est déroulé à partir de Frobisher Bay. À bord d'un Twin Otter nolisé, nous avons visité Cape Dorset et le sanctuaire d'oiseaux de Dewey Soper, Pangnirtung et le parc national Auyuittuq, Pond Inlet et l'île Bylot, Eureka, la vallée Polar Bear sur l'île Bathurst et Resolute Bay. Dans un ciel presque sans nuage, l'avion Nordair, qui nous ramenait à Montréal, nous a fait apprécier la péninsule Melville, l'île Southampton et les Belchers. En plus de voir beaucoup de paysage, j'ai aussi eu l'occasion de discuter d'intérêts communs avec des groupes d'autochtones et d'autres personnes, et de remarquer le travail accompli par notre personnel dans l'Arctique canadien.

Malheureusement, comme l'horaire était chargé, je n'ai pu que voir très rapidement **cette immense, belle et mystérieuse partie du Canada — une partie importante de notre patrimoine en plus d'être également le berceau des Inuit**. Mais cette simple reconnaissance, enrichie de l'information obtenue tout au long de ces voyages, est suffisante pour me démontrer l'importance des responsabilités du Canada dans cette région unique au monde.

Comme vous le savez, l'Arctique canadien relève principalement du ministre des Affaires indiennes et du Nord. Cependant, Environnement Canada y joue un rôle direct bien précis et exigeant. Je fais référence aux parcs nationaux et aux sanctuaires d'oiseaux migrateurs, aux services météorologiques et aux rapports sur

l'état des glaces, au rejet en mer et au contrôle de la pollution, à la planification et à l'information environnementales.

Je suis fier du respect témoigné envers le ministère et son personnel dans l'Arctique — un respect que nous avons mérité par notre travail acharné au cours des années. Le grand défi sera de conserver ce rythme, de faire ce qui convient et d'être capable de

protéger l'environnement dans un monde qui évolue sans cesse. Les nouvelles menaces de pollution transfrontalière, l'exploration technologique à risque élevé, les nouveaux mécanismes institutionnels, tout cela requiert des moyens plus efficaces et moins traditionnels pour remplir notre mission. Et je sais que vous êtes tous décidés à relever ce défi.

Création de parcs dans le Nord

Le courant actuel de développement du Nord canadien incite Environnement Canada à protéger les aires de conservation d'intérêt national dans les territoires. Il se propose d'y arriver par l'établissement d'un réseau de parcs, de régions fauniques et de sanctuaires d'oiseaux migrateurs.

Parcs Canada et le Service canadien de la faune préparent actuellement un plan pour identifier les régions nécessitant la protection fédérale, et pour établir une stratégie en conséquence. Les détails seront rendus publics au printemps de 1984.

La politique de Parcs Canada, approuvée par le Cabinet en 1979, prévoit la création d'un parc national dans chacune des 39 régions continentales et des neuf régions maritimes naturelles du Canada, formant ainsi un réseau représentatif des divers paysages et environnements maritimes du pays. Les 29 parcs nationaux existants représentent 40 pour cent du réseau. La plus grande lacune se trouve au nord, où seulement 20 pour cent du réseau est en place. Le tiers des futurs parcs sont prévus pour les territoires.

Parcs Canada répète souvent aux Canadiens de profiter des particularités exceptionnelles de chacune des régions naturelles de leur pays, tout en les gardant intactes pour les générations futures. En fait, c'est là l'objectif de toutes les politiques du ministère — gérer maintenant les ressources en fonction de l'avenir.

Les territoires du Nord comptent

actuellement un parc national, Wood- Buffalo, et trois réserves, Kluane, Nahanni et Auyuittuq. Parcs Canada prévoit y établir 14 parcs nationaux et quelques parcs maritimes. Ce projet créera de nouveaux emplois et favorisera le développement économique. Les autochtones pourront cependant poursuivre leurs activités de chasse, de pêche et de piégeage.

Entre les années 60 et le début des années 70, le développement des parcs dans le Nord a progressé très lentement. Depuis l'adoption de la politique en 1979, une seule région a été réservée à cette fin : le nord de l'île Ellesmere en 1982. Mais le programme de consultation publique, visant à déterminer la faisabilité de six nouveaux projets, n'a pas encore donné de résultats concrets. Le programme des parcs nationaux dans le Nord a besoin d'être renouvelé pour retrouver son dynamisme.

Ce renouvellement est nécessaire si nous voulons sérieusement gérer nos ressources et assurer l'avenir. Environnement Canada voit l'importance de réserver des terres à la conservation dans le Nord au cours des prochaines années. Le développement des ressources, la décentralisation politique et le règlement des revendications territoriales des autochtones empêchent le gouvernement fédéral de compléter son réseau national de conservation. Le fait que 94 pour cent

(Suite à la page 14)

Développement du Nord québécois

Longtemps isolé et méconnu, le Nord du Québec prend lentement sa place sur la carte. Depuis les années 50, cette région riche en ressources naturelles ouvre ses portes aux promoteurs. Les gisements de fer à la limite du Labrador, les mines et les forêts de la baie James et surtout le potentiel hydro-électrique des rivières ont attiré successivement de nombreux travailleurs.

L'industrie du fer dépendait fortement du marché mondial de l'acier. Son étoile a pâli aussi vite qu'elle est apparue, pour laisser ses marques dans l'environnement et dans la vie d'une ville comme Schefferville. L'exploitation des ressources renouvelables comme l'hydro-électricité s'organise aujourd'hui sur d'autres bases.

L'annonce de la construction du Complexe La Grande en 1971 a amorcé un débat de fond entre les autochtones cris et inuit, les gouvernements du Canada et du Québec et les sociétés de la couronne impliquées dans le projet (Hydro-Québec, Société d'énergie de la Baie James et Société de développement de la Baie James). Après de longues négociations, ces parties signaient la Convention de la Baie James et du Nord québécois en 1975. Cette convention précise les nouvelles relations entre les bénéficiaires, les gouvernements et les futurs promoteurs. En 1978, les Naskapis signaient à leur tour la Convention du Nord-Est québécois.

Les ministères québécois dispensent dès lors aux bénéficiaires les services rendus à tous les citoyens du Québec, par exemple en matière d'éducation et de santé. En outre, l'administration de ces services relève d'organismes locaux et régionaux, dont les responsables proviennent du milieu. Ces dispositions de la convention permettent aux autochtones de participer aux décisions qui les concernent et, par le fait même, leur confèrent une certaine autonomie.

La poursuite du mode de vie traditionnel des Cris, des Inuit et des Naskapis constitue une dimension importante des ententes conclues. Un régime de chasse, de pêche et de piégeage établit, notamment, leurs droits à l'utilisation des ressources fauniques et leurs droits exclusifs au piégeage sur l'ensemble du territoire.

Chaque communauté a sélectionné des terres où seuls les autochtones et

les personnes autorisées peuvent chasser et pêcher. De plus, des mesures pour contrôler les activités des travailleurs non autochtones, intéressés par la chasse et la pêche sportives, permettent d'éviter certains conflits entre les divers utilisateurs de la faune.

L'application de ce régime ne va pas sans difficultés. La population québécoise du Sud n'a pas l'habitude de côtoyer des communautés culturelles dont la subsistance et le mode de vie dépendent étroitement des ressources fauniques. On assiste, cependant, à une lente prise de conscience pendant que les bénéficiaires se tournent vers le développement de pourvoies pour les non autochtones. L'équilibre se créera progressivement entre l'utilisation de la

faune comme moyen de subsistance et comme activité sportive.

L'environnement nordique est si fragile que toute perturbation importante risque de causer des répercussions indésirables et irréversibles. Pour cette raison, la convention a également établi un régime de protection de l'environnement et du milieu social, comportant la consultation et l'évaluation des projets de développement.

Les comités consultatifs examinent toute question relative à l'environnement et formulent des recommandations aux autorités compétentes, tout en supervisant l'application des procédures d'impact. Tous les projets de développement d'envergure sont soumis à une analyse minutieuse avant l'autorisation des travaux. Le processus d'évaluation et d'examen tient compte de tous les aspects d'un projet, de façon à pouvoir apporter des modifications au besoin et appliquer des mesures correctives durant les travaux ou après.

Les administrations locales et régionales participent étroitement à ce processus, de même que les

(Suite à la page 14)

Ouvert toute l'année

Le détroit de Lancaster, situé au nord de l'île Baffin, pourrait servir à la navigation toute l'année. C'est ce qu'a approuvé le Conseil consultatif de l'environnement sur la navigation arctique en attendant que le public se prononce sur cette question.

Point de liaison important du passage du Nord-Ouest, le détroit de Lancaster est probablement le seul corridor navigable entre le centre et l'ouest de l'Arctique et l'océan Atlantique. Actuellement, il ne sert que l'été, lorsque les conditions de température, de lumière et de glace le permettent.

Du point de vue écologique, les eaux riches du détroit de Lancaster sont uniques en Amérique du Nord et peut-être même au monde. Elles procurent la nourriture et le refuge estival à la moitié des oiseaux marins de l'est de l'Arctique, au tiers des baleines blanches de l'Amérique du Nord et aux trois quarts des narvals du monde. Plus de trois millions d'oiseaux de mer nidifient à proximité du détroit ou s'y nourrissent durant la saison chaude. Au moins dix espèces de mammifères marins fréquentent ses eaux.

Le projet pilote de l'Arctique de Pétro-Canada a choisi le détroit comme route de navigation parce qu'il est sûr,

économique et approprié sur le plan de l'environnement.

Plusieurs compagnies pétrolières envisagent de transporter du pétrole et du gaz par le détroit de Lancaster durant toute l'année. Dome Petroleum a même proposé l'utilisation de pétroliers brise-glace pour amener le pétrole de la mer de Beaufort aux marchés. Pétro-Canada prévoit expédier quotidiennement 6,4 millions de litres cubes de gaz naturel liquéfié aux marchés de la côte est, et ce, possiblement dès 1985.

La commission d'évaluation environnementale, chargée d'étudier le projet pilote de l'Arctique, a constaté le besoin d'expertise sur les aspects environnementaux de la navigation arctique. C'est pour cette raison qu'Environnement Canada a créé le Conseil consultatif de l'environnement sur la navigation arctique, fortement appuyé par Pêches et Océans et la Garde côtière.

Ce conseil réunit des représentants de plusieurs ministères fédéraux, des gouvernements territoriaux, des industries minières, gazières et pétrolières ainsi que d'Inuit Tapirisat du Canada. Les coprésidents proviennent d'Environnement Canada et de Pêches et Océans.

L'industrie est blâmée

Les scientifiques du Service de l'environnement atmosphérique ont découvert que la pollution de l'air forme une brume sur presque tout l'Arctique canadien. L'Union soviétique, l'Europe de l'Ouest et, dans une moindre mesure, l'Amérique du Nord sont responsables de cette pollution, dont la concentration augmente de façon dramatique au cours de l'hiver.

Cette découverte est le fruit de trois années d'échantillonnage de l'air à trois stations nordiques : Mould Bay, Igloolik et Alert. Ces stations d'observation atmosphérique participent à un programme international de recherche, de concert avec des scientifiques de Norvège, du Danemark, d'Islande, des États-Unis et de Grande-Bretagne.

Au cours du projet d'échantillonnage de gaz et d'aérosols de l'Arctique, des études conjointes, menées avec les États-Unis et la Norvège en mars et en avril derniers, indiquent que les particules acides de la brume n'affectent pas les précipitations. En effet, le pH des échantillons de nouvelle neige prélevés à Alert était

neutre (environ 7,2). Toutefois, les particules agissent comme des noyaux dans la formation de cristaux de glace dans l'atmosphère.

Au cours de ces études, on a pu observer la persistance du niveau de brume, sauf à deux occasions où différentes masses d'air avaient abaissé les concentrations d'aérosols à Alert. Les scientifiques cherchent actuellement à localiser la source de ces masses d'air.

Tout au long du projet, la visibilité s'étendait généralement au-delà de 20 kilomètres, sauf lors de chute de neige ou de poudrière élevée. La brume de l'Arctique est causée par des particules en suspension qui dispersent la lumière et réduisent la visibilité horizontale de 300 à 30 kilomètres.

La brume peut s'élever à plusieurs milliers de mètres. Le niveau des particules est de 20 à 40 fois plus élevé en hiver qu'en été, à cause de changements dans les vents dominants.

Ces particules en suspension sont composées de polluants provenant de

régions industrielles qui brûlent du pétrole et du charbon et de fonderies situées au nord entre le 30^e et le 60^e parallèle. En automne et en hiver, les vents dominants transportent ces particules de l'Union soviétique. À la fin de l'hiver et au début du printemps, les particules partent de l'Europe de l'Ouest et, dans une moindre mesure, de l'Amérique du Nord.

La pollution atmosphérique de l'Amérique du Nord provient principalement de l'est du continent pour être ensuite balayée par les vents

(Suite à la page 9)

Sites importants dans le Nord

Environnement Canada a publié son inventaire 1980-1981 des sites écologiques importants dans le Nord canadien, intitulé *Les endroits de choix dans le Nord du Canada : une perspective d'Environnement Canada pour la décennie 80*. Cet inventaire, produit par Parcs Canada, le Service canadien de la faune (SC faune) et la Direction générale des terres, décrit plus de 130 endroits, dont plusieurs pour la première fois.

Ces sites seront soigneusement étudiés au cours des prochains mois, et pourraient éventuellement s'intégrer aux réseaux de conservation des terres de Parcs Canada et du SC faune.

Le ministère accordera une attention spéciale au nord du Yukon, reconnu comme région d'importance particulière.

Une pochette à la fin du document contient une grande carte dépliant du Nord. Des exemplaires sont disponibles dans les deux langues à la :

Direction générale des terres
Direction de la recherche et du développement en matières politiques
Environnement Canada
20^e étage, Place Vincent-Massey
351, boul. Saint-Joseph
HULL (Québec)
K1A 0E7

Une nouvelle aire faunique

La vallée Polar Bear, sur l'île Bathurst, sera bientôt protégée comme aire faunique nationale. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord est en voie de transférer au Service canadien de la faune cette bande de basses terres, large de cinq kilomètres, qui traverse l'île en son point le plus étroit.

La vallée tient son nom des ours polaires qui empruntent les basses terres pour traverser l'île à la recherche de phoques. Mais la vallée Polar Bear est plus qu'un simple corridor pour la faune. Elle est remarquable par sa végétation abondante qui contraste avec l'environnement stérile d'alentour. C'est une oasis luxuriante qui accueille le printemps plusieurs semaines avant le reste de l'île.

En hiver, la poussière des collines avoisinantes s'envole vers les basses terres et, au printemps, cette poussière absorbe la chaleur du soleil et fond la neige.

Renards de l'Arctique, lemmings,

boeufs musqués et caribous habitent la vallée. Trente espèces d'oiseaux y font leur nid. Des morses, des ours polaires et trois espèces de phoques fréquentent les eaux adjacentes, qui restent ouvertes pendant presque toute l'année. La vallée compte 122 espèces de mousses, 182 espèces de lichens, sept sortes de champignons et plus de 65 autres espèces de plantes.

Avant que le gouvernement n'entreprenne de les protéger, de nombreuses populations de plantes et d'animaux étaient menacées par le projet d'exploration pétrolière de l'île Bathurst.

Le Service canadien de la faune négocie présentement une entente pour protéger la faune de la vallée Polar Bear avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, le ministère des Affaires indiennes et du Nord, les Musées nationaux du Canada, Pêches et Océans et les associations locales de chasseurs et de trappeurs.

La rencontre de CITES

Les dix membres de la délégation canadienne, dirigée par Bert Tétreault, directeur général du Service canadien de la faune, sont heureux des résultats de la quatrième rencontre de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Du point de vue du Canada, la rencontre de deux semaines, à Gabarone, Botswana, a été couronnée de succès, les principaux objectifs ayant été atteints.

La délégation a tenu des positions fermes sur plusieurs questions litigieuses. Le Canada a proposé des changements au statut de dix de nos espèces fauniques figurant aux appendices de CITES (listes des espèces de plantes et d'animaux contrôlées), et a obtenu l'annulation de cinq inscriptions.

Le cisco à grande bouche, le doré bleu et le renard véloce du nord ont été radiés de l'appendice I, qui en prohibe totalement le commerce, de même que l'esturgeon de lac et le mouflon du Canada de l'appendice II, qui exige un permis spécial pour la commercialisation.

La délégation a rejeté les propositions d'enlever l'ours brun, le loup, le lynx et le lynx roux des appendices et de faire passer l'esturgeon à museau court de l'appendice I à l'appendice II, et ce, dans le but de protéger des espèces semblables menacées ou en danger d'extinction dans d'autres pays. La séance plénière a appuyé cette position.

La proposition des Seychelles de bannir le commerce de toute espèce de baleine régie par la Commission baleinière internationale, à partir du 1^{er} janvier 1986, a été adoptée par un vote de 29 contre 5. Le Canada et 19 autres pays se sont abstenus. Certaines populations de baleinoptère de Bryde, de grande baleine à bec et de baleine à bec, dont le commerce exigeait un permis de la CITES, se sont également retrouvées sur la liste prohibée.

Lors d'un scrutin secret, événement plutôt rare, demandé par le Canada, une motion de l'Allemagne de l'Ouest, visant à inclure tous les phoques dans l'appendice II, a été refusée. Le vote a suivi un vigoureux débat qui a démontré que la résolution obéissait à des motifs politiques et ne s'appuyait pas sur une preuve scientifique comme le veut la CITES.

Une résolution de la Gambie a également été rejetée. Elle visait à bannir le commerce de toutes les espèces désignées par la CITES qui sont capturées au moyen de pièges à patte. La résolution a été déclarée

antistatutaire par un comité technique. La discussion lors de la séance plénière a reconnu le Canada comme pionnier dans la recherche et la promotion de pièges non cruels.

La délégation du Canada réunissait des représentants du Service canadien de la faune, de Pêches et Océans, des Affaires indiennes et du Nord, des Affaires extérieures et, au nom de toutes les provinces, de la Colombie-Britannique. Peter Ittinuar, député des Territoires du Nord-Ouest, agissait comme conseiller spécial.

L'industrie est blâmée

(Suite de la page 8)

au-dessus de l'océan Atlantique. La pollution soviétique voyage du côté du vent ou dans la masse d'air arctique, influençant ainsi directement l'atmosphère de l'Arctique. La pollution européenne se déplace vers le nord au-dessus de la Scandinavie ou de l'Union soviétique.

Les causes de la brume arctique seront peut-être plus clairement définies en 1984, lorsque le Canada accueillera le troisième symposium international sur la chimie de l'atmosphère de l'Arctique. On pourra alors décider si une action au niveau international est nécessaire pour mettre un frein à cette forme de pollution.

Renseignements :
R.M. Hoff
(416) 667-4786

Dépister la pollution

Pendant six semaines, à compter de ce mois, des scientifiques canadiens et américains suivront la trace d'un gaz inerte au-dessus de l'est de l'Amérique du Nord. Cette expérience, appelée CAPTEX (Cross-Appalachian Tracer Experiment), a pour but de démontrer que les vents transportent sur de longues distances les polluants atmosphériques.

Le 23 août, le ministre de l'Environnement, Charles Caccia, a signé un accord avec les États-Unis donnant le feu vert à ce projet.

Cette expérience permettra de confirmer que la pollution de l'air, responsable des pluies acides, peut être transportée sur de grandes distances, d'un pays à l'autre. Les données recueillies aideront les scientifiques à mieux évaluer la capacité des modèles numériques actuels de prédire la vitesse, la direction et la distance de ce mouvement.

Des scientifiques canadiens libéreront un gaz inerte, inodore, incolore et non toxique, du perfluorométhylcyclohexane, à trois reprises dans la région de Sudbury. Des scientifiques américains feront de même à Dayton (Ohio).

Les emplacements choisis sont situés près de deux sources importantes de pollution atmosphérique au nord-est des États-Unis et au sud-est du Canada. Ces sources seraient responsables en grande partie des précipitations acides en Amérique du

Nord. À des intervalles d'environ une semaine, 200 kilogrammes de ce gaz seront libérés pendant une période de trois heures, dépendant des conditions atmosphériques.

Les scientifiques utiliseront sept avions et plus de 85 stations au sol pour suivre la trace de ce gaz sur 1 000 kilomètres. Les stations forment un réseau à travers le nord-est des États-Unis et le sud de l'Ontario et du Québec. Il y a également une station en Nouvelle-Écosse.

Plus de 6 000 échantillons d'air devront être analysés par chromatographie gazeuse pour obtenir une image de l'évolution du gaz depuis le point de départ. Toutefois, les résultats ne seront pas connus avant l'année prochaine. Si l'expérience réussit, d'autres projets d'envergure seront mis en oeuvre.

Des scientifiques du Service de l'environnement atmosphérique d'Environnement Canada, du Conseil national de recherches, des ministères de l'Environnement du Québec et de l'Ontario participent à ce projet, de même que des scientifiques américains du Department of Energy, de la National Oceanic and Atmospheric Administration, de l'Environmental Protection Agency et de l'Electric Power Research Institute. CAPTEX coûtera entre deux et trois millions de dollars, dont environ 10 pour cent sera défrayé par le Canada.

Renseignements :
P. Summers
(416) 667-4796

Qu'est-il arrivé à notre hiver?

Les météorologues se demandent encore ce qui est arrivé à l'hiver canadien de 1982-1983.

Les climatologues d'Environnement Canada ont confirmé que la plupart des Canadiens ont échappé à la rigueur du froid hivernal. Partout au pays, à l'exception du nord-est de l'Arctique, on a enregistré ou presque atteint des températures records.

Ailleurs dans le monde, le temps était également inhabituel. Des pluies abondantes ont causé des inondations en Équateur et au Pérou, l'Australie a connu l'une de ses pires sécheresses, et de violentes tempêtes se sont abattues sur la côte ouest de l'Amérique du Nord et de l'Amérique du Sud.

De nombreux chercheurs attribuent ces curieux phénomènes à El Niño, un faible courant océanique chaud au large du Pérou et de l'Équateur. Il se forme chaque année vers Noël, provoquant une importante masse d'eau chaude dans l'océan Pacifique équatorial. Les pêcheurs péruviens l'appellent Corriente del Niño — le courant de l'Enfant (Jésus).

Cette couche d'eau chaude, d'une profondeur de 40 à 70 mètres, s'est étendue considérablement l'année dernière. D'octobre à la mi-mars, elle est passée de quelques millions à 30 millions de kilomètres carrés — soit près de trois fois la superficie du Canada. La température des eaux de surface approchait exceptionnellement 28° C, soit 5° C au-dessus de la normale.

Cherchant à percer le mystère du El Niño, les météorologues découvrent une série de phénomènes atmosphériques et océaniques qui apparaissent normalement avant l'arrivée du courant chaud dans le Pacifique équatorial. Ils notent, entre autres, une chute de la pression atmosphérique durant l'oscillation méridionale — appelée ainsi parce que la courbe des pressions atmosphériques relevées de part et d'autre du Pacifique décrit un mouvement de bascule. En 1982, la pression était la plus basse jamais enregistrée.

La théorie la plus largement acceptée concernant El Niño se résume comme suit :

Des alizés anormalement forts soufflent pendant deux ou trois mois dans les deux premiers kilomètres de l'atmosphère inférieure, ce qui amène le niveau de l'océan Pacifique à monter à l'ouest et à baisser à l'est. Puis ces vents faiblissent considérablement, et le surplus d'eau de l'ouest refoule vers l'est grâce au contre-courant équatorial, comme l'eau dans une baignoire. Alors le niveau de la mer et la température de l'eau montent le long de la côte sud-américaine, réchauffant ainsi les eaux à la hauteur du Pérou — c'est la naissance du El Niño.

Mais comment une activité océanique dans le Pacifique équatorial peut-elle

(Suite à la page 14)

Pour vivre mieux en hiver

Ce qui convient sous un climat plus doux ne s'applique peut-être pas au Canada. C'est le principe qui sous-tend l'action de Livable Winter City Association (Association pour l'amélioration des conditions de vie en ville pendant l'hiver), composée d'urbanistes, de concepteurs, de climatologues, d'environnementalistes et autres personnes intéressées à l'aménagement urbain.

L'association a été formée au début de cette année pour accomplir une tâche originale, consistant à concilier les aménagements urbains et communautaires avec les climats des différentes régions canadiennes. Selon Jack Royle, journaliste technique à la retraite et fondateur de l'association : " Nous devons cesser de concevoir des projets canadiens comme s'ils étaient destinés au sud des États-Unis. "

Les grandes avenues de Winnipeg, par exemple, conviennent mieux à l'Arizona qu'au Manitoba. À Ottawa, le mail de la rue Sparks, inspiré de celui de Toledo en Ohio, n'est vraiment

opérationnel que quelques mois durant l'année.

L'association espère accroître l'efficacité des futurs projets en intégrant la climatologie à l'urbanisme.

Joan Masterton, secrétaire-trésorière de la Division des applications et des répercussions climatologiques du Service de l'environnement atmosphérique (SEA), fournit un lien utile entre l'association et le Centre climatique canadien (CCC). Le CCC veut encourager les architectes et les urbanistes à tenir compte des principes et des données climatiques dans l'architecture, le choix des emplacements et la planification urbaine en général. En retour, le SEA espère obtenir une meilleure connaissance du type de données à offrir à cet important groupe.

L'association tiendra une conférence à Edmonton, qui regroupera des organisations de climatologie et d'urbanisme venant du Canada et des États-Unis.

Un atlas d'oiseaux marins

Le Service canadien de la faune a publié un atlas sur la répartition des oiseaux marins sur la côte du Pacifique. L'atlas présente les premières données de base concrètes sur les oiseaux en mer et les oiseaux marins reproducteurs le long du littoral de la Colombie-Britannique. Il complète une étude semblable entreprise par le gouvernement de l'Alaska, et d'autres relevés de moindre importance (sur les oiseaux marins reproducteurs seulement) effectués par les États de Washington, de l'Oregon et de la Californie.

Selon les auteurs, les déversements d'hydrocarbures constituent l'un des plus grands dangers pour les oiseaux marins de l'hémisphère nord. Ils s'inquiètent des récentes demandes d'établir un terminal sur la côte ouest du Canada ou de l'État de Washington, et de la levée possible du moratoire sur le forage hauturier dans le plateau continental du Pacifique. Au moins deux années d'études sont nécessaires, disent les auteurs, avant que l'on ne puisse formuler des jugements éclairés sur l'emplacement des terminaux et le forage en mer.

Renseignements :
Paul Mitchell
(604) 666-6058

Achat de nouveaux avions-citernes

Le gouvernement fédéral et quatre provinces se sont entendus pour acheter conjointement 23 avions-citernes CL-215 de Canadair Ltée. Ce contrat permettra à Canadair de poursuivre sa production de CL-215.

Le 25 avril, le gouvernement fédéral annonçait qu'il était prêt à acquérir jusqu'à 20 de ces avions-citernes, dont quatre pour le Nord et 16 autres sur une base égale avec les provinces. Les provinces du Québec, de la Saskatchewan et de Terre-Neuve feront l'acquisition de deux appareils chacune. L'Ontario ajoutera trois appareils aux deux qu'elle s'est procurés à la fin d'avril, Ottawa ayant accepté d'en acheter quatre.

Cette entente d'approvisionnement conjoint est l'un des quelque 100 projets du programme spécial de relance annoncé dans le discours du budget du 19 avril. Ce programme permettra au gouvernement fédéral de réaliser rapidement un certain nombre de projets spéciaux afin de relancer

l'économie et stimuler la croissance du secteur privé.

Le contrat des avions-citernes établit le prix de base de chaque appareil à 6,1 millions de dollars. Ce contrat représente au total une affaire de presque 200 millions de dollars pour Canadair, les fournisseurs et les sous-traitants de l'Ontario, du Québec, du Manitoba et de la Colombie-Britannique. Quelque 660 emplois seront créés à Canadair, en plus de 120 autres dans différentes firmes à travers le pays.

Les avions achetés par le fédéral seront utilisés dans les provinces participantes, constituant ainsi une flotte nationale prête à renforcer les flottes provinciales pendant la haute saison des incendies. Le Centre intergouvernemental de protection contre les incendies de forêt au Canada, situé à Winnipeg, coordonnera l'utilisation de ces aéronefs.

Le CL-215 de Canadair est le seul avion-citerne à écopes, et le seul avion-citerne moderne en production. Selon un comité technique fédéral-provincial, il est l'avion-citerne le plus rentable actuellement disponible.

Le marais d'Oshawa est menacé

D'après une étude d'Environnement Canada, menée en réponse à l'inquiétude grandissante du public, l'habitat faunique du marais d'Oshawa est gravement menacé par l'accumulation de sol d'érosion dans le marais. L'étude servira de base au dialogue entre Environnement Canada, d'autres organismes gouvernementaux et le public dans le but de protéger le marais.

Environ 43 pour cent de tous les marais près du lac Ontario ont été perdus. Plusieurs autres sont menacés par l'urbanisation, le développement et les pratiques agricoles.

D'une superficie de 117 hectares, le marais est situé dans la ville d'Oshawa. Son écosystème, qui comprend un marais lacustre et une région boisée, est reconnu comme l'un des plus grands et des meilleurs du lac Ontario.

L'étude examine en détail l'érosion des bassins hydrographiques, le transport des sédiments, la faune, la végétation, l'évolution du rivage, ainsi que la quantité et la qualité de l'eau, des sols marécageux et des sédiments. Elle indique, entre autres, que :

- le marais subit les conséquences d'une forte accumulation de sédiments, d'une pollution croissante et de l'éloignement des autres régions naturelles;
- les métaux lourds, tels que le nickel et le zinc, contaminent les sédiments de fond;
- le marais, autrefois un important habitat pour le gibier d'eau migrateur, n'abrite maintenant qu'une petite population de canards.

Renseignements :
Garth Bangay
(416) 637-4551

Nouvelle entente forestière

L'Île-du-Prince-Édouard est la deuxième province à signer une nouvelle entente sur le développement des ressources forestières, mettant l'accent sur l'aménagement des forêts à long terme. Un accord semblable à été conclu avec la Nouvelle-Écosse en août 1982.

Cette entente quinquennale, qui coûtera 20,2 millions de dollars, devrait créer des emplois et améliorer la qualité des matériaux dans les industries forestières de la province. Elle comporte quatre programmes principaux touchant la gestion des forêts privées et de la couronne, le développement forestier et l'administration de l'entente.

Les terres forestières comptent pour 48 pour cent des terres de l'Î.-P.-É., dont 90 pour cent appartiennent à 16 000 propriétaires de petits boisés.

Les hauts fonctionnaires s'attendent à signer des plans d'aménagement avec 1 600 propriétaires de boisés au cours

des cinq années. Des activités telles que les coupes d'éclaircies, la préparation des sites, l'ensemencement, la remise en état des peuplements et la délimitation des territoires sont prévues pour augmenter la récolte de bois mou de haute qualité.

Au cours des cinq prochaines années, la province versera 6,5 millions de dollars et le fédéral, 13,7 millions, dont 2,2 millions ont été approuvés pour 1983-1984. De plus, le Service canadien des forêts établira un bureau à Charlottetown pour administrer la contribution fédérale.

Cette entente permettra de poursuivre les activités forestières entreprises dans le cadre du plan général de développement signé entre le Canada et l'Î.-P.-É. en 1977. Selon ce plan, qui expire le 31 mars prochain, le gouvernement fédéral a engagé 8,3 millions de dollars dans le programme forestier de la province.

Protégeons nos parcs maritimes

Parcs Canada se tourne du côté de la mer, de l'environnement marin.

Depuis près d'un siècle, ses efforts ont presque exclusivement porté sur le continent, sur la protection des aires naturelles importantes du Canada.

Maintenant, afin de sauvegarder notre patrimoine maritime, Parcs Canada a élaboré une politique distincte pour les parcs maritimes nationaux. Cette politique tient compte de la gestion particulière des écosystèmes de la mer et de la multiplicité des juridictions, des intérêts et des traditions des milieux marins.

Les ministères des Pêches et des Océans, des Affaires indiennes et du Nord, de l'Énergie, des Mines et des Ressources, des Transports, de l'Industrie et du Commerce et de la Défense nationale, de même que l'Administration des terres pétrolières et gazières du Canada et les autres services d'Environnement Canada, ont participé à l'élaboration de cette politique.

L'objectif premier est de protéger pour toujours les sites marins typiques du Canada. Parcs Canada encouragera le public à mieux comprendre et à mieux apprécier cet héritage de manière à le laisser intact pour les générations futures.

Un parc maritime national englobera les terres submergées et les eaux qui les recouvrent, de même que certaines terres côtières et îles. L'administration et le contrôle de la pêche, de la navigation et du transport demeureront sous la juridiction des ministres fédéraux responsables de leur réglementation.

Parcs Canada espère recevoir vos commentaires sur ce projet de politique. Pour en obtenir des exemplaires, vous pouvez communiquer avec l'un des cinq bureaux régionaux de Parcs Canada ou avec : Direction des parcs nationaux, Parcs Canada, 10, rue Wellington, HULL (Québec) K1A 1G2.

Brochures sur le climat marin

Le Centre climatique canadien d'Environnement Canada a publié, trois brochures expliquant comment obtenir des données climatiques sur les zones hauturières et côtières du Canada — données essentielles à la planification des activités dans ces régions. Ces brochures distinctes, intitulées *Origines des données climatiques de la mer*, traitent des environnements marins de l'Atlantique, du Pacifique et de l'Arctique.

Elles décrivent les données climatiques et les services disponibles à la population tout en énumérant les principales sources d'information pour chaque région. De plus, elles identifient les facteurs climatiques à considérer dans l'élaboration de divers projets et activités, tels que le transport maritime, l'exploitation pétrolière et gazière en haute mer, la pêche et le canotage.

Vous pouvez obtenir ces brochures et d'autres informations en communiquant avec le Centre climatique canadien, Environnement Canada, 4905, rue Dufferin, DOWNSVIEW (Ontario) M5H 5T4. Pour ce qui est des publications sur des régions maritimes précises, il suffit d'écrire à l'une des adresses suivantes :

Atlantique

Environnement Canada
Service de l'environnement
atmosphérique
1496, avenue Bedford Highway
HALIFAX (Nouvelle-Écosse)
B4A 1E5

Pacifique

Environnement Canada
Service de l'environnement
atmosphérique
1200, 73e Avenue ouest, pièce 700
VANCOUVER (Colombie-Britannique)
V6P 6H9

Arctique

Environnement Canada
Service de l'environnement
atmosphérique
Centre Argyll
6325, 103e Rue
EDMONTON (Alberta)
T6H 5H6

Soyez de la fête!

Les parcs nationaux, les parcs et les lieux historiques nationaux et les canaux du patrimoine célébreront bientôt leur anniversaire. Et tout le monde est invité.

Il y a presque cent ans, le gouvernement du Canada réservait à l'usage du public une superficie de 10 milles carrés (environ 26 kilomètres carrés), entourant une source chaude nouvellement découverte, près de Banff, en Alberta. C'était le début du parc national de Banff, notre premier parc national.

En 1985, Parcs Canada célébrera le centenaire de ce parc, commémorant ainsi 100 ans de conservation du patrimoine au Canada.

En préparation de cet événement, l'ex-ministre de l'Environnement, John Roberts, a lancé un programme de 3,2 millions de dollars pour sensibiliser les Canadiens à leur patrimoine. Une série de films pour la télévision, des événements spéciaux, des publications ainsi que des expositions nationales et

régionales sont prévus. De nombreux projets du centenaire couvriront leurs coûts par la vente de publications et de droits de films à l'étranger.

Un comité de 12 citoyens a été mis sur pied pour encourager la participation du public aux célébrations. Un fonds spécial de fiducie recevra les dons déductibles d'impôt.

Gerald L. Kristianson, conseiller en affaires publiques de Victoria, a été nommé président du comité. Les autres membres sont Shannie Duff (Terre-Neuve), Daryl Guignon (Île-du-Prince-Édouard), Lawrence Freeman (Nouvelle-Écosse), Allen Ruben (Nouveau-Brunswick), Fernand Tremblay (Québec), Barbara Sullivan (Ontario), Val Werier (Manitoba), Paul Bachorcik (Saskatchewan), James Blair (Alberta), Ted Harrison (Yukon) et Patricia McMahon (Territoires du Nord-Ouest).

Renseignements :
Michael Porter
(819) 994-1985

Audiences sur les placers

Des audiences publiques auront lieu ce mois-ci dans certaines municipalités du Yukon pour examiner les lignes directrices concernant l'exploitation des gisements aurifères. Ces lignes ont été proposées par les ministères des Pêches et des Océans, des Affaires indiennes et du Nord et d'Environnement Canada pour esquisser les conditions de gestion des eaux dans l'exploitation des placers.

Le comité de révision, nommé par le ministre des Affaires indiennes et du Nord, John Munro, est présidé par Ione Christensen, ex-commissaire du Yukon et ancien maire de Whitehorse. Les autres membres sont Jack Cable, avocat de Whitehorse, Ken Weagle, président de la Ken Weagle Environmental Consultants Limited, et David Anderson, expert-conseil, professeur et spécialiste en droit environnemental.

Le comité cherche à savoir quels seront les effets possibles des propositions sur l'industrie des placers, sur la pêche commerciale et sportive et celle pratiquée par les autochtones, ainsi que sur l'environnement naturel. Le comité a le mandat de couvrir cinq points en particulier :

- les principales préoccupations des divers groupes d'intérêt;
- les difficultés que l'industrie et les autres groupes d'intérêt s'attendent à rencontrer si les lignes directrices sont adoptées;
- les considérations socio-économiques;
- les suggestions pour la révision des lignes directrices;
- les suggestions pour un plan de mise en application.

Les lignes directrices en vigueur depuis 1976 ne prévoient aucune norme pour les rejets dans les effluents. Si les nouvelles lignes directrices sont adoptées, elles continueront à servir au contrôleur des eaux et au ministère des Affaires indiennes et du Nord pour fixer des conditions à l'utilisation des eaux dans l'exploitation des placers. Elles pourraient également être utiles à la Commission des eaux du Yukon lors de la délivrance de permis d'utilisation des eaux.

L'industrie des placers réclame de nouvelles lignes directrices depuis plusieurs années. Elle désapprouve l'inconsistance de la réglementation, ainsi que le pouvoir discrétionnaire du

contrôleur dans l'application et l'émission des autorisations d'utilisation des eaux. Les nouvelles lignes directrices devraient réduire ou même éliminer ces problèmes.

Elles seront émises en vertu de la Loi sur les eaux intérieures du Nord et de l'article 2 des règlements sur les eaux intérieures du Nord, et devront être compatibles avec la Loi sur les pêcheries, de même qu'avec les politiques d'Environnement Canada et de Pêches et Océans.

Dates et lieux des audiences

7 au 9 septembre, Whitehorse
12 au 14 septembre, Whitehorse
15 septembre, Carmacks
16 septembre, Destruction Bay
19 et 20 septembre, Mayo
21 au 23 septembre, Dawson City
26 septembre, Whitehorse

Un cours sur l'environnement

L'école de gestion du Banff Centre offrira un cours à ceux qui s'intéressent à l'environnement : "How to Present Environmental Evidence" (Comment présenter un dossier environnemental). Les inscriptions se feront le dimanche soir 30 octobre, et le cours aura lieu du lundi 31 octobre au jeudi 3 novembre.

Le responsable du cours, Andrew R. Thompson est directeur du Centre de recherche de Westwater de l'université de la Colombie-Britannique. Il dirigera les séminaires avec David Estrin, l'un des fondateurs de l'Association canadienne du droit de l'environnement, et Steven H. Janes, président de la S.H. Janes and Associates Ltd., consultants en matière d'environnement.

Le coût total du programme est de 1 040 \$, incluant l'hébergement, les repas et les droits d'inscription de 100 \$ payables au Banff Centre.

Renseignements :
Banff Centre School of Management
C.P. 1 020
BANFF (Alberta)
TOL 0C0

Restriction du plomb

Le public appuie fortement le projet de réduction ou d'élimination du plomb dans l'essence.

Le Service de la protection de l'environnement étudie actuellement plus de 600 lettres et autres communications reçues à la suite de l'annonce parue dans la *Gazette du Canada* en mars dernier.

Environ 54 pour cent favorisent la réduction graduelle ou l'élimination totale du plomb, alors que 35 pour cent donnent un appui conditionnel à la réduction graduelle. Seulement 8 pour cent s'opposent à toute réduction, et 5 pour cent demandent plus d'informations.

Plusieurs croient à tort, et c'est leur principale réserve, que tous les vieux véhicules requièrent de l'essence au

plomb pour bien fonctionner. D'autres insistent pour que l'essence au plomb reste disponible pour les véhicules qui en ont besoin.

Certains camions lourds, moteurs marins et industriels, et certains moteurs d'automobiles d'avant 1971, ont effectivement besoin de l'essence au plomb pour un haut rendement — c'est-à-dire pour fonctionner de façon continue aux deux tiers de la vitesse du moteur ou à plein régime. Tous les autres moteurs à essence peuvent utiliser de l'essence sans plomb sans provoquer l'usure exagérée des sièges de soupape.

Environnement Canada publiera sous peu un rapport détaillé en réponse à toutes les inquiétudes formulées.

Nettoyage des déversements

L'étude quadriennale, entreprise dans le cadre du programme de nettoyage des déversements pétroliers de l'île Baffin, tire à sa fin. Cette étude avait pour but de trouver les meilleures méthodes de nettoyer les nappes d'huile répandues sur les plages arctiques. Même si les conclusions finales ne pourront être connues avant l'analyse des données de cette année, les premiers résultats sont assez surprenants.

Le programme, qui a débuté en 1980, faisait partie du programme des déversements d'hydrocarbures dans l'océan Arctique, dirigé par le Service de la protection de l'environnement. Avec l'aide du conseil municipal de Pond Inlet, on a choisi une zone d'essai comprenant des plages et des lagunes au cap Hatt, situé à l'extrémité nord de l'île Baffin.

Au cours de 1980, 1981 et 1982, du pétrole brut a été déversé sur plusieurs plages entourant une lagune. À certains endroits, on a laissé la nature suivre son cours, et ailleurs, on a utilisé diverses techniques de nettoyage, telles que le feu.

En 1981, on a simulé un déversement en libérant du pétrole directement dans l'eau et en le laissant s'échouer sur le rivage. Une partie du pétrole a été traitée avec un agent dispersant afin d'atténuer son impact local. Chaque été, les retombées sur les zones

d'essai, de même que les effets du pétrole traité et du pétrole non traité sur la végétation et les animaux, ont été mesurées.

Contrairement aux prédictions des scientifiques, la désagrégation naturelle s'est avérée efficace pour nettoyer certains types de plages. En moins d'une saison, le mouvement modéré des vagues a fait disparaître le pétrole sur certains rivages. On croyait que l'action des éléments naturels serait plus lente en raison de la courte saison de l'eau libre (environ deux mois) et le faible mouvement des vagues caractérisant les eaux de l'Arctique.

Cependant, dans les baies abritées, le pétrole a persisté tout au long des quatre années de l'étude.

Le pétrole traité avec des agents dispersants a eu un effet immédiat plus grave sur les palourdes, les étoiles de mer et les autres animaux vivant au fond de l'eau que le pétrole non traité. Toutefois, ils ont recouvré la santé au bout de quelques semaines. Rien ne prouve jusqu'à présent que les agents dispersants ne devraient pas être utilisés dans l'Arctique. Cependant, leurs effets à long terme seront contrôlés.

Les derniers résultats de l'étude seront présentés au cours d'un séminaire qui aura lieu au printemps de 1984.

Développement du Nord

(Suite de la page 7)

gouvernements fédéral et québécois. La convention a ouvert la voie à une approche plus cohérente au développement nordique. Par la suite, le gouvernement québécois a légiféré dans ce sens et a entrepris d'établir des normes et des règlements appropriés à cette région.

La mise en oeuvre de la convention est maintenant amorcée et atteint même, dans certains secteurs, sa vitesse de croisière.

Renseignements :
Jo Ann Gagnon
(418) 694-5166

Qu'est-il arrivé . . .

(Suite de la page 10)

influencer l'hiver canadien? Pour déchiffrer cette énigme, les climatologues d'Environnement Canada ont suivi de près El Niño. Au Centre climatique canadien d'Environnement Canada à Toronto, des modèles informatisés ont démontré que les anomalies de la température superficielle du Pacifique équatorial peuvent influencer considérablement nos hivers.

Le réchauffement dans le Pacifique équatorial s'accompagne d'un réchauffement général de l'atmosphère près de l'Équateur. Ce phénomène augmente l'écart de température entre l'Équateur et les pôles, accélérant le déplacement de l'air vers l'ouest et amenant l'air plus doux du Pacifique sur presque toute l'Amérique du Nord.

Dans leurs recherches sur les prévisions saisonnières, les climatologues reconnaissent que le phénomène El Niño peut servir d'outil de prévision. Malheureusement, il ne nous garantit pas un hiver clément puisqu'il a déjà coïncidé dans le passé avec des hivers rigoureux. Quand y aura-t-il un El Niño aussi puissant et comment influencera-t-il la température au Canada? À l'heure actuelle, personne ne le sait vraiment.

Renseignements :
Amir Shabbar
(416) 667-4711

Création de parcs

(Suite de la page 6)

de tous les parcs nationaux soient sur des terres fédérales le démontre bien. Seulement six pour cent des parcs proviennent des terres provinciales.

L'objectif d'Environnement Canada est de consacrer 10 pour cent des terres territoriales à la conservation à long terme, objectif modeste si l'on considère que 25 pour cent du territoire en Alaska est protégé. Le reste des terres pourrait servir au développement des ressources, à moins que les gouvernements territoriaux ne décident de créer d'autres parcs.

Devant des perspectives d'avenir incertaines, Environnement Canada se doit d'agir dans le Nord. Le défi du ministère au cours des prochaines années sera d'élaborer une ligne de conduite clairvoyante. Il lui faudra pour cela gagner l'appui des politiciens, de l'industrie, des autochtones, des groupes d'intérêt et du public en général. En relevant ce défi, il prouvera qu'il est un ministère de l'avenir.

Renseignements :
Tom J. Kovacs
(819) 994-3012

Consultation régionale

La région de l'Ontario tiendra sa réunion annuelle de consultation du public du 27 au 29 octobre au Hamilton Convention Center.

La réunion portera sur les défis environnementaux en 1983.

Renseignements :
Maureen Martinuk
(416) 966-6406

